

ACTION URGENTE

ANGOLA. UN AVOCAT ET UN MILITANT EMPRISONNÉS SANS PROCÈS

Arão Bula Tempo, avocat spécialisé dans les droits humains, et José Marcos Mavungo, défenseur des droits humains, ont été arrêtés le 14 mars au matin par les forces de sécurité angolaises dans la province de Cabinda, en Angola. Accusés de menacer la sûreté de l'État, ils ont été emprisonnés sans procès et privés de soins médicaux.

Arão Bula Tempo, avocat spécialisé dans les droits humains et président du Conseil provincial du barreau angolais à Cabinda, a été arrêté par les forces de sécurité à Cabinda, près de la frontière avec le Congo Brazzaville. Souffrant d'hypertension artérielle chronique, il a été interpellé alors qu'il se rendait chez un médecin pour son bilan de santé périodique. Une semaine avant, plus exactement le 6 mars, il avait prononcé son discours d'investiture et souligné à cette occasion que l'indépendance était une nécessité pour les avocats de Cabinda et d'autres régions du pays.

José Marcos Mavungo, défenseur des droits humains, a été arrêté dans l'enceinte d'une église alors qu'il s'app préparait à assister à la messe du matin. À ce moment-là, il participait à l'organisation d'une manifestation pacifique contre ce que les autres manifestants et lui considéraient comme de la corruption et une mauvaise gouvernance à Cabinda. Il était prévu que le rassemblement se déroule le 14 mars, jour de son arrestation.

Arão Bula Tempo et José Marcos Mavungo sont détenus tous les deux dans une cellule étouffante et humide, infestée de moustiques. L'air y est vicié car la ventilation est défectueuse. En prison, Arão Bula Tempo a vu son hypertension artérielle s'aggraver et il a contracté le paludisme. Les médecins ne sont pas autorisés à lui prodiguer des soins. Personne, pas même les membres de sa famille, n'est autorisé à lui apporter son traitement contre l'hypertension. Selon son avocat, son état de santé continue de se détériorer.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en portugais ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités angolaises de libérer Arão Bula Tempo et José Marcos Mavungo immédiatement et sans condition ;
- priez-les instamment de veiller à ce que ces hommes ne soient pas soumis à d'autres mauvais traitements liés aux mauvaises conditions de détention en attendant leur libération inconditionnelle ;
- exhortez-les à les autoriser à bénéficier de soins médicaux adaptés ;
- appelez-les à mettre fin aux arrestations arbitraires, au harcèlement et aux manœuvres d'intimidation visant des militants en Angola.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 MAI 2015 À :

Ministre des Affaires étrangères

Jorge Rebelo Chicoti
Ministry of Foreign Affairs
Palácio do Comércio
Avenida Comandante Gika
Luanda
Angola
Tél. : + 244 222 393 246
Fax : + 244 222 395 729

**Formule d'appel : A sua Excelencia, /
Monsieur le Ministre,**

Ministre de la Justice et des Droits humains

Rui Jorge Carneiro Manguera
Ministry of Justice and Human Rights
Rua 17 Setembro, No. 32
CP 1986
Luanda
Angola
Fax : + 244 222 339 914
+244 222 330 327

**Formule d'appel : A sua Excelencia, /
Monsieur le Ministre,**

Procureur général

Dr João Maria Moreira de Sousa
Office of the General Prosecutor
Rua 17 Setembro
Largo do Amor, Vila Alice
Luanda
Angola
Fax : + 244 222 333 170
+244 222 333 172

**Formule d'appel : Exmo Dr. / Monsieur
le Procureur général,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Angola dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

ANGOLA. UN AVOCAT ET UN MILITANT EMPRISONNÉS SANS PROCÈS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités angolaises ont pour habitude de réprimer la dissidence, souvent violemment. Amnesty International a montré que les libertés d'expression et de réunion pacifique avaient été restreintes illégalement en Angola dans son rapport (en anglais) intitulé *Punishing Dissent: Suppression of Freedom of Association and Assembly in Angola* (AFR 12/004/2014).

Certaines des personnes ayant contesté le régime du président José Eduardo dos Santos ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture. Bien que les libertés d'expression et de réunion pacifique soient clairement inscrites dans la Constitution angolaise et dans plusieurs textes juridiques internationaux que l'Angola a signés et ratifiés, ces droits continuent d'être bafoués.

Noms : Arão Bula Tempo, José Marcos Mavungo
Hommes

AU 78/15, AFR 12/1389/2015, 8 avril 2015